

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 novembre 2025

n° 154-25

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre de prestations d'hébergement, d'évolution, de maintenance et télémaintenance du logiciel de gestion administrative des abonnements à l'eau

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Grégory Basin - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 06 novembre 2025

délibération n° 154-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre de prestations d'hébergement, d'évolution, de maintenance et télémaintenance du logiciel de gestion administrative des abonnements à l'eau**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le logiciel e-Gee est utilisé par la direction de l'eau et de l'assainissement pour les besoins suivants :

- gestion administrative des 78 760 abonnés,
- établissement des factures d'eau et travaux de l'ensemble des abonnés, soit environ 150 000 factures annuelles,
- services associés comme l'agence en ligne, le PES ASAP (protocole d'échange standard avis des sommes à payer), Chorus Pro.

Il convient d'approuver l'attribution de l'accord-cadre de prestations d'hébergement, d'évolution, de maintenance et télémaintenance de ce logiciel à la société e-Gee. Il s'agit d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence passé en application de l'article R. 2122-3 3° du code de la commande publique, en raison du droit d'exclusivité détenu par cette société.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec les minimums et maximums suivants :

	Minimum	Maximum
Période 1 (13 mois)	88 000 € HT	176 000 € HT
Période 2 (année 2027)	82 000 € HT	164 000 € HT
Période 3 (année 2028)	82 000 € HT	164 000 € HT

Le présent contrat est conclu pour une période initiale allant du 1^{er} décembre 2025 (ou à compter de la date de notification si celle-ci est postérieure au 1^{er} décembre) au 31 décembre 2026.

Le marché pourra être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de deux ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2028.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu code de la commande publique,

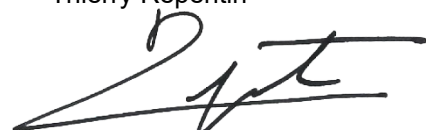
Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer l'accord-cadre de prestations d'hébergement, d'évolution, de maintenance et télémaintenance du logiciel e-Gee à la société e-Gee pour les montants définis ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **154-25**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre de prestations d'hébergement, d'évolution, de maintenance et télémaintenance du logiciel de gestion administrative des abonnements à l'eau
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	Contrat

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34492H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34492H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025